

**COMMUNE DE MARGENCEL**  
**Haute-Savoie**

-----  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018**

Le vingt-six du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, M. Bertrand JACQUET, M. Daniel BROUZE, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Anita DESUZINGE, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Séverine LATOUR, Mme Francine JACQUIER, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etaient absents excusés : M. Christian DETRAZ donne pouvoir à Mme Marie-Pénélope GUILLET  
M. Yves GILLET donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN  
M. Gérard BAUDET donne pouvoir à Mme Martine TETU  
Mme Anne LEPIZZERA

Secrétaire de séance : Mme Anita DESUZINGE

Date de la convocation : le 19 septembre 2018

**ORDRE DU JOUR :**

**I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 30 AOÛT 2018**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 août 2018, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

**II. FINANCES : EMPRUNT POUR TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été faite pour souscrire à un contrat de prêt de 2 000 000 € destiné à financer les travaux d'extension du Groupe Scolaire de Margencel.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès du Crédit Agricole :

- un emprunt sur les ressources de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), d'un montant de 1 120 000 € avec des échéances trimestrielles dégressives pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1.45 %. Le montant total des intérêts d'emprunt serait de 166 820.90 €. Le montant des frais de dossier serait de 1 650 €.  
Pour cet emprunt, le déblocage des fonds doit se faire au plus tard le 15 janvier 2019.
- un emprunt d'un montant de 880 000 € d'une durée de 15 ans, avec des échéances constantes à durée ajustable, avec un taux révisable indexé sur le TEC5 de 0.95 % révisable tous les 5 ans. Le montant des frais de dossier serait de 880 €.  
Pour cet emprunt, le déblocage des fonds doit se faire au plus tard le 15 décembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'extension du Groupe Scolaire,
- de charger M. le Maire à signer les contrats à venir.

### III. URBANISME : MAJORATION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'instauration de la taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune, par délibération en date du 28 octobre 2011. Cette taxe est divisée en deux parts, une part Communale et une part Départementale. Le Conseil Municipal avait alors décidé d'instaurer un taux de 2.5 % pour la part Communale.

Il rappelle que cette taxe, qui n'a pas augmenté depuis 2011, permet d'assurer le financement des équipements publics (voiries, réseaux, infrastructures et superstructures...) nécessités par le développement urbain. Il signale également que la part Communale de cette taxe est de 5 % dans la plus part des Communes environnantes.

Il propose au Conseil Municipal de modifier le taux de la part Communale.

**Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 8 voix contre :**

- **fixe pour la part Communale de la taxe d'aménagement un taux de 5%,**
- **précise que la présente délibération est valable pour une période de 1 an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du code de l'urbanisme.**

### IV. GROUPE SCOLAIRE

#### 1. CYCLES DE NATATION

M. le Maire donne lecture au Conseil de la demande de financement du cycle natation des enfants du Groupe Scolaire Henri CORBET, pour le cycle II, pour l'année scolaire 2018/2019.

Le budget est de 1 176 € pour les Grandes Sections, et de 2 058 € pour les CP, CE1. Soit un montant total de 3 234 €.

Les trajets bus d'un montant de 2 750 € seront financés directement par la Commune.

**Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de financer les cours de natation des élèves de cycle II du Groupe Scolaire Henri CORBET pour l'année 2018/2019 pour un montant de 3 234 € par le biais d'une subvention, sur le compte de la Coopération Scolaire Élémentaire.**

#### 2. SUBVENTION NOËL 2018

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est, comme chaque année sollicitée, pour le financement du Noël du Groupe Scolaire Henri CORBET.

Les années précédentes, une subvention de 11 € était allouée par enfant.

M. le Maire propose de verser au Groupe Scolaire Henri CORBET une subvention d'un montant de 2 904 € (11 € x 264 élèves).

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **d'accorder cette subvention d'un montant de 2 904 €, sur le compte de la Coopérative Scolaire Élémentaire.**

## **V. TRAVAUX : AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA RÉSIDENCE**

M. Bernard MASSOULIER rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2018-05-01 en date du 24 mai 2018 relative au projet de réalisation d'un trottoir sur la Rue de la Résidence pour créer une jonction piétonne entre la Résidence des 5 chemins et les trottoirs du Collège.

Après consultation, deux devis ont été réalisés. Le premier par la société Colas d'un montant de 46 896.12 € TTC et le second par la société Eurovia d'un montant de 44 863.92 € TTC.

Il précise que les deux entreprises se sont engagées à réaliser les travaux pendant les vacances de la Toussaint, pour une durée d'une quinzaine de jours.

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- **de retenir la proposition de la société Eurovia pour un montant de 44 863.92 € TTC,**
- **d'autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant.**

Par ailleurs, la priorité de circulation serait modifiée. M. Didier RENAUD signale une réglementation spécifique pour l'accès de la Résidence « les Cinq Chemins ». Celle-ci interdirait de donner la priorité à la voie Communale. M. Didier RENAUD fournira les pièces justificatives pour éviter toute erreur sur les sens prioritaires.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que la protection du tourne à gauche à la Colletaz a été réalisé (marquage au sol et implantation des balises). Il précise également que l'arrêt de bus de Séchex, pour les enfants du Groupe Scolaire, a été aménagé.

## **VI. INTERCOMMUNALITÉ : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE P'TIT BUT**

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLC-2017-0088 du 12 octobre 2017 portant fin d'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal des Bus de l'agglomération de Thonon-les-Bains (SIBAT), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2017 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0038 portant sur la dissolution du Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon-les-Bains (SIBAT).

Considérant qu'il appartient à l'agglomération d'organiser l'exercice effectif de la compétence mobilité, englobant l'exercice de la compétence transports scolaires en qualité d'autorité organisatrice de premier rang,

Considérant qu'il convient que l'agglomération signe les conventions nécessaires pour l'organisation des ressources humaines et la mise à disposition des agents œuvrant pour le service transports scolaires sur des missions d'accompagnement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **autorise M. le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération,**
- **donne pouvoir à M. le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.**

## VII. QUESTIONS DIVERSES

### GENS DU VOYAGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les gens du voyage, installés depuis samedi 22 septembre dernier au-dessus du lotissement de la Colletaz, se sont engagés à partir le 10 octobre 2018. Il attend que les propriétaires des terrains occupés illégalement portent plaintes pour pouvoir faire un référé auprès du Préfet.

### BORNE BLEUE

M. Franck BOUCHET explique au Conseil Municipal que suite à la sécheresse de cet été, qui a touché notre région, les agriculteurs n'avaient pas suffisamment accès à l'eau puisque la borne bleue était fermée en journée. Il avait donc décidé de remettre aux quatre agriculteurs de la Commune, une clé de la borne. M. Daniel BROUZE ne comprend pas ce revirement de situation car lorsque le Conseil Municipal avait décidé de réglementer l'accès, les agriculteurs avaient été consultés et étaient tous d'accord avec le principe.

Après débat, le Conseil Municipal décide de laisser une clé d'accès à la borne bleue aux quatre agriculteurs de la Commune.

### GROUPE SCOLAIRE

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que la rentrée du Groupe Scolaire s'est bien passée avec un effectif de 264 enfants. Des difficultés se posent avec le restaurant scolaire qui compte environ 180 enfants quotidiennement. Un renforcement du personnel pour le service des maternelles va être mis en place à compter du jeudi 27 septembre.

### SORTIE DES AINÉS

Mme Anita DESUZINGE informe le Conseil Municipal que la promenade des aînés s'est déroulée le samedi 22 septembre 2018 avec 53 participants. Ils étaient tous ravis. Ils ont visité le musée de la noix ainsi que les caves de la Chartreuse.

### ROUE DU MOULIN PINGET

M. Bertrand JACQUET demande au Conseil Municipal quand la roue du Moulin Pinget sera refaite. M. Bernard MASSOULIER rappelle qu'une demande de subvention a été adressée au Département. Leur réponse n'est pas encore parvenue en Mairie.

### STATIONNEMENT À SECHEX

M. Jonathan GERARD-BLONDZ informe le Conseil Municipal que, suite à des stationnements des deux cotés de la route, le long de la route du Port de Séchex, le bus ne pouvait pas passer. M. Bernard MASSOULIER l'informe que le problème est résolu.

### STATIONNEMENT PARKING DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la gendarmerie doit s'occuper d'enlever les deux voitures restantes sur le parking du Groupe Scolaire (voiture brûlée et la Mercedes).

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 25 octobre 2018, à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,  
Jean-Pierre RAMBICUR

